

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi De 8h à 12h Correspondance BP 2-50760 Barfleur Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées) Fax 02 33 23 43 09

E-mail: secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTE PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AU TERRAIN DE FOOTBALL N° 2023-08-MM

Le Maire de BARFLEUR

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-4 et L.2214-4.

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.623-2,

Considérant qu'en raison des travaux de démolition de la tribune, il importe de réglementer l'utilisation du stade,

ARRÊTE

- **Article 1** L'accès au stade municipal sera strictement interdit à tous les piétons, joueurs et véhicules du 13 mars 2023 au 14 avril 2023 inclus afin d'assurer la sécurité.
- Article 2 Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par Procès-Verbal et poursuivies conformément aux lois en vigueur.
- Article 3 Monsieur Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 07 mars 2023

Le Maire Michel MAUGER

